



LE BUREAU

mail: fpip33@yahoo.fr

La FPIP saisit Mme KIRRY, DRCPN et M. LALLE, DCSP afin que nous soyons RETABLIS DANS NOS DROITS en MATIÈRE DE REPOS.

(ci-joint copie du courriel de Claude CHOPLIN Secrétaire Général de la FPIP.)

« Je viens vers vous afin de trouver une solution pour que nos collègues puissent utiliser à nouveau les jours qu'ils ont placés sur leur CET.

En effet, depuis les attentats, il apparait que seuls ces jours ne sont pas utilisables.

En cette période de fortes tensions parmi les effectifs, engendrées par des emplois très chargés, il serait souhaitable que les policiers puissent retrouver le plein usage des jours de congés auxquels ils ont droit.

De plus, pour les collègues qui cessent leur activité dans les semaines à venir, ce blocage leur est très préjudiciable.

Il leur ait très souvent répondu d'opter pour le paiement de ces jours placés sur CET. Cette solution soulève deux remarques essentielles:

- à cette époque, ils ont déjà fait le choix de pouvoir utiliser ces jours sous forme de congés*
- si tant est que le paiement aurait pu éventuellement être une solution envisageable pour certains, la grande majorité d'entre eux, pour en avoir conversé, refusent de voir ces jours dus placés sous le régime de l'imposition fiscale.*

Je vous demande donc de bien vouloir débloquer cette situation, car bien souvent, c'est l'administration qui a encouragé le placement de certains congés sur un CET afin de disposer d'un potentiel opérationnel supérieur.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations respectueuses.

Bien cordialement. »

Claude CHOPLIN
Secrétaire Général Fédéral
FPIP- Eurocop

**LA FPIP, SERVIR SANS
SE SERVIR**

Paris, le 14 avril 2015